

2017.2. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2017

Etaient présents : Christian LORDI, Maire
Mmes Ms. LUCET Evelyne, SALLES Alain, MANSOIS Jean-Louis, LABIGNE
François, TREGLOS Alain, AULOY Gilles, CHOMIENNE Christian, MOREAU
Gérard.

Absents : Mme MATIAS-CAETANO Maryse (qui a donné son pouvoir à M. LORDI
Christian), M. LEHALLEUR François (qui a donné son pouvoir à M. LABIGNE
François), Mme LACHINE Pascale (qui a donné son pouvoir à M. TREGLOS
Alain).

2017.2.1. Désignation du secrétaire de séance

M. LABIGNE François

2017.2.2. Approbation du compte-rendu en date du 28 février 2017

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est
approuvé à l'unanimité.

Mme ARDANUY-MOLENS Régine était présente pour le budget

2017.2.3. Compte administratif 2016 - budget principal

Le Maire donne lecture du compte administratif 2016 qui se présente comme
suit :

Montants exprimés en euros		Cpt Administratif 2016
		Budget voté
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	650 813.47 €
011	Charges à caractère général	152 136.00 €
012	Charges de personnel	247 965.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	70 318.05 €
042	Opérations d'ordre entre section	24 621.00 €
65	Autres charges gestion courante	100 704.00 €
66	Charges financières	8 091.00 €
67	Charges exceptionnelles	45 978.42 €

Montants exprimés en euros		Cpt Administratif 2016
		Budget voté
	FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	650 813.47 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	90 787.47 €
013	Atténuation de charges	2 300.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	8 727.00 €
70	Produits des services	29 880.00 €
73	Impôts et taxes	358 197.00 €
74	Dotations et participations	132 833.00 €
75	Autres produits gestion courant	25 647.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	2 442.00 €

Montants exprimés en euros		Cpt Administratif 2016
		Budget voté
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	431 177.99 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	38 833.94 €
040	Opérations d'ordre entre section	8 727.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	28 707.05 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	45 418.00 €
	Programmes investissements	124 036.00 €
21	Immobilisations coporelles	155 456.00 €
45	Travaux pour autrui	30 000.00 €

Montants exprimés en euros		Cpt Administratif 2016
		Budget voté
	INVESTISSEMENT	
	RECETTES	431 177.99 €
021	Virement de la section de fonct.	70 318.05 €
024	Produits des cessions	100 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	24 621.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	39 043.94 €
13	Subventions d'investissement	54 195.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	113 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
45	Travaux pour autrui	30 000.00 €

2017.2.4. Approbation du compte de gestion 2016 – budget principal

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

2017.2.5. Affectation des résultats budget principal

Le compte administratif laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 141 408.74 € (soit excédent reporté 2015 + excédent 2016) et la section investissement un déficit de 68 517.25 € (déficit fin 2016 auquel on ajoute le solde des restes à réaliser)

L'affectation des résultats s'effectue comme suit :

Section investissement : Dépenses au 001 24 392.25 €
Recettes au 1068 68 517.25 €
Section fonctionnement : Recettes au 002 72 891.49 €

Approbation du compte administratif 2016 budget principal

M. LORDI a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. AULOY, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2017.2.6. Budget primitif 2017 – budget principal

Montants exprimés en euros		
	FONCTIONNEMENT	Budget 2017
	DEPENSES	704 288.49 €
011	Charges à caractère général	144 170.00 €
012	Charges de personnel	277 380.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	1 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	27 264.05 €
042	Opérations d'ordre entre section	24 865.00 €
65	Autres charges gestion courante	187 652.00 €
66	Charges financières	6 950.00 €
67	Charges exceptionnelles	35 007.44 €

Montants exprimés en euros		
	FONCTIONNEMENT	Budget 2017
	RECETTES	704 288.49 €
002	Excédent antérieur reporté Fonc	72 891.49 €
013	Atténuation de charges	1 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0.00 €
70	Produits des services	29 100.00 €
73	Impôts et taxes	464 999.00 €
74	Dotations et participations	105 543.00 €
75	Autres produits gestion courant	28 000.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	2 755.00 €

Montants exprimés en euros		
	INVESTISSEMENT	Budget 2017
	DEPENSES	278 805.58 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	24 392.25 €
040	Opérations d'ordre entre section	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	359.28 €
16	Remboursement d'emprunts	21 979.05 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	44 225.00 €
	Programmes investissements	157 850.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €
45	Travaux pour autrui	30 000.00 €

Montants exprimés en euros		
	INVESTISSEMENT	Budget 2017
	RECETTES	278 805.58 €
021	Virement de la section de fonct.	27 264.05 €
024	Produits des cessions	105 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	24 865.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	88 817.25 €
13	Subventions d'investissement	2 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	359.28 €
45	Travaux pour autrui	30 000.00 €

Le budget primitif dont la section fonctionnement s'équilibre à la somme de 704 288.49 € et section investissement à la somme de 278 805.58 € a été voté à l'unanimité.

La section investissement comprend les restes à réaliser de l'année passée : Travaux à l'école (PMR, bureau de direction, sanitaires), Achat

de tables de ping-pong, Signalisation routière... et les postes suivants :

Lors de l'établissement du budget ont été prises les délibérations suivantes :

Prévision des Investissements : lesquels viennent s'ajouter à ceux mentionnés au Reste à Réaliser 2016

Programme 999 Achat matériel 32 600€ :

- Informatique 1 000€
- Aspirateurs école 600€
- Véhicules 27 200€
- Compresseur 300 €
- Sarcleur 3 500€

Programme 998 Travaux bâtiments 18 200€

- Columbarium 3 200€
- Jardin du souvenir 2 000€
- Eglise éclairage 13 000€

Programme voirie sécurité OP 37, 23 500€

- Stationnement PMR grande rue devant auberge 20 000€
- Jardinière devant école 3 500€

Travaux école OP 39 , -4 450€

- Travaux WC bureau -19 060€
- Revêtement de sol maternelle 9 610€
- Stores maternelle 5 000€

2017.2.7. Contributions directes – vote des taux d'imposition 2017

Le conseil municipal, en vue de la baisse des dotations de l'Etat, se trouve dans l'obligation d'augmenter cette année les taux d'imposition et décide, à l'unanimité, d'augmenter le produit attendu des contributions directes de 3.64 %.

- Taxe d'Habitation passe de 9.45 % à 9.79 %
- Taxe Foncier Bâti passe de 18.35% à 19.02 %
- Taxe Foncier Non Bâti passe de 40.33% à 41.79 %

2017.2.8. Vote des subventions 2017

- CFA Inter consulaire 60€
- Association des loisirs de Port-Mort 1 400€ (*)
- Club CPN 400€

- Comité des fêtes 3 500€
- La prévention routière 80€
- Le secours catholique 400€
- Société de chasse de Port-Mort 300€
- Association de sauvegarde de Port-mort 350€
- Opar-tage 30€

Soit un total de 6 520€

(*) Concernant la subvention allouée à l'ALPM, celle-ci sera versée sous condition d'achat de matériel.

Tous les conseillers municipaux ont voté pour sauf M. SALLES qui s'est abstenu pour la subvention de l'ALPM.

Subvention Centre Communal Action Social : La somme de 3000 € est allouée au titre de l'année 2017.

2017.2.9. Budget annexe site de Châteauneuf – compte administratif

Aucune dépense n'a été effectuée sur ce budget durant l'année 2016. Il a été encaissé 1134.00 € en recette d'investissement (récupération TVA). Le compte administratif laisse apparaître des excédents, en investissement de 1220.77 € et en fonctionnement de 4243.99 €.

2017.2.10. Approbation du compte de gestion

Les montants du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif, le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité.

2017.2.11. Affectation des résultats budget principal

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés au budget primitif 2017.

Approbation du compte administratif 2016 budget Annexe Site de Châteauneuf

M. LORDI a quitté la salle lors du vote du compte administratif. Sous la présidence de M. AULOY, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2017.2.12. Budget primitif 2017 – budget Annexe Site de Châteauneuf

Il est proposé le budget suivant :

Investissements Dépenses 7 500€ :

- autres bâtiments communaux 7 500€

Investissements Recettes 7 500€ :

- solde exécution reporté 1 220,77€
- virement de la section fonctionnement 3 779,77€
- subvention parlementaire 2 500€

Fonctionnement dépenses 4 643,99€

- entretien terrain 866,76€
- virement à la section investissement 3 779,23€

Fonctionnement recettes 4643,99€

- excédent antérieur reporté 4 243,99€
- libéralités reçues 400€

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

2017.2.13. Remboursement du serveur NAS à M. Christian LORDI

M. LORDI a avancé la somme de 290 € pour l'achat d'un serveur d'occasion sur internet pour remplacer celui de la mairie tombé en panne, lequel devait être identique au précédent. Le conseil municipal accepte de lui rembourser cette somme.

2017.2.14. Autorisation d'encaisser des chèques

Le conseil municipal accepte l'encaissement par la commune des chèques suivants :

- un chèque de 1370.63 € pour les tables de Ping-Pong (participation de l'ALPM)
- un chèque de 46.90 € remboursant la vitre du rétroviseur du Némó cassé par un particulier.

2017.2.15. Avenant APAVE pour jeu école

Le nouveau jeu installé dans la cour de l'école nécessite un contrôle annuel qu'il faut ajouter au contrat initial d'APAVE et ce pour un montant total de 120 € par an.

Le conseil municipal charge le Maire ou un de ses adjoints de signer l'avenant correspondant auprès de la société APAVE.

Pour information M. LORDI précise que ce contrat arrivera à échéance en novembre 2018, il conviendra donc de renouveler cet abonnement d'inspection des aires de jeux et des installations électriques.

2017.2.16. Participation aux frais de la psychologue scolaire

Les mallettes de tests ne sont pas prises en charges par l'Education Nationale. Comme chaque année, la psychologue scolaire sollicite une participation des mairies pour l'achat de ce matériel, ces documents étant non photocopiables puisqu'ils sont protégés par des droits d'auteur.

Le conseil municipal donne son accord pour une participation qui s'élève actuellement à 1.50 € par élève. Cette participation, comme cela a déjà été fait, sera versée à la Maire de Vernon qui centralise les achats.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 19.